



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLAGE DE MISON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La synthèse des analyses réalisées sur plusieurs années indique que l'eau est globalement de mauvaise qualité bactériologique.

En effet, le contrôle sanitaire a mis en évidence une ou plusieurs non-conformités bactériologiques attestant d'une dégradation de la qualité de l'eau.

A signaler une teneur significative en nitrates restant inférieure à la limite de qualité ainsi que la détection d'une ou plusieurs molécules de pesticides ou métabolite pertinent à des teneurs inférieures aux limites de qualité (CHLORIDAZONE DESPHÉNYL).

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : Puits des Armands, Source des Armands, Source du Chataignier. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 352 personnes sur 1 commune (MISON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE MISON LES ARMANDS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE MISON LES ARMANDS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Absence exigée. La présence de germes pathogènes dans l'eau du robinet est liée à une insuffisance de la protection de la ressource, à des défaillances du traitement ou des réseaux. Ils peuvent être à l'origine de maladies infectieuses, essentiellement des gastro-entérites aiguës.

Nombre de prélèvements : 18

Conformité : 77 %

Valeur maxi : 73 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 27 mg/L

Valeur maxi : 30 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 187

Valeur maxi : 0,022 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 35 °f

Valeur maxi : 35,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 10/06/2026

UDI 004000677

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.